



## REDEVANCE INCITATIVE FACTURE TEST N°1

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS  
14 PLACE T DE LA SALINE 57170 CHATEAU-SALINS  
Tél. : 0387052436 - dechets@cc-saulnois.fr  
N° SIRET : 24570120600022

### REFERENCES

Facture n° 3612 du 16/02/2016  
Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS  
Type de facturation : FACTURE A BLANC  
Période : 01/07/2015 AU 31/12/2015

N° de rôle : FACTURE A BLANC  
N° de client : 2015031800:XXXX

NOM – Prénom  
Adresse  
CP - Commune

Pour toute correspondance, n'omettez pas de rappeler les références de la facture figurant dans le cadre ci-dessus

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales.

Désignation	Date Début	Date Fin	HT	TVA	TTC
Adresse desservie NOM – Adresse – CP – Commune					
REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES ET ASSI.	01/07/2015	31/12/2015	109.39	0.00	109.39
VOIR DETAIL AU VERSO					
			<b>Total Client :</b>		<b>109.39</b>

FACTURE A BLANC NE PAS PAYER

Montant à payer 109.39 €

### Modes de Règlement

Par virement sur le compte sur BDF : IBAN FR27 3000 1005 2905 7100 0000 029 - BIC  
Par Internet en vous connectant sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) et en saisissant les informations suivantes :  
Identifiant collectivité : 005269  
Référence facture : 2016-00-00-3612  
Par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces auprès des Trésoreries d'Albestroff, Château-Salins ou Dieuze accompagnée du coupon ci-dessous

Talon à détacher  
et à joindre à  
votre règlement :

### PAIEMENT

Veillez adresser votre paiement à

109.39 € MONTANT A PAYE!

NE PAS PAYER FACTURE A BLANC

Redevable

NOM – Prénom

Adresse

CP - Commune

Identification

NNE  
COL / REC  
EXE / FAC  
ART / CLE  
ROLE  
MONTANT

FACTURE A BLANC  
109.39

## Facture à blanc RI - RECTO

Le recto de la facture à blanc récapitule les informations du redevables :

- Adresse de facturation
- N° client
- Adresse de facturation
- Montant de la facture (à ne pas payer!)

Le détail du montant calculé est présenté au verso du document.

Pour consulter le détail des levées et suivre votre consommation du service :  
<https://cc-saulnois.webusager.fr>  
Vos références : 2015031800 XXXX - 20150318001!XXXX

Tout changement concernant votre foyer (déménagement, nombre de personnes, etc.) doit être signalé au service déchets ménagers au 03.87.05.24.36 ou par mail [dechets@cc-saulnois.fr](mailto:dechets@cc-saulnois.fr)

Le tarif de la Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères est fixé par délibération du Conseil Communautaire. En cas de difficultés de paiement, vous pouvez vous adresser [SANS OBJET - FACTURE A BLANC - NE PAS PAYER]

#### RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS :

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte des sommes dues, ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez votre réclamation au service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois au 03.87.05.24.36 ou par mail [dechets@cc-saulnois.fr](mailto:dechets@cc-saulnois.fr)

#### Voie de recours :

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal Judiciaire ou Administratif selon la nature de la créance.

#### Règlement général du service déchets ménagers :

L'ensemble des pièces constituant le règlement général du service de collecte et de traitement des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois est consultable à l'accueil de la Collectivité et sur le site Internet [www.cc-saulnois.fr/dechets](http://www.cc-saulnois.fr/dechets) > documentation > formulaires et règlements. Il peut être remis à toute personne qui en fait la demande écrite accompagnée d'une enveloppe A5 dûment affranchie et dont l'adresse est renseignée.

### REDEVANCE ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

Désignation	Date début	Date fin	Qté	PU	HT	TVA	TTC
REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES ET ASSI.	01/07/2015	31/12/2015					
Part Fixe usager 3 personnes	01/07/2015	31/12/2015	184/365	120.000	60.49	0.00	60.49 €
Part fixe contenant - bac 180L N°1505	01/07/2015	31/12/2015	184/365	72.000	36.30	0.00	36.30 €
Part fixe levées incluses - bac 180L N°1505	01/07/2015	31/12/2015	6/12	21.600	10.80	0.00	10.80 €
7 Levées constatées / 6 incluses bac 180L N°1505							
Part variable levées supplémentaires - bac 180L N°1505	01/07/2015	31/12/2015	1.00	1.800	1.80	0.00	1.80 €
<b>TOTAL REDEVANCE ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES</b>							<b>109.39 €</b>

○ Remarque : le numéro indiqué est le numéro du code-barre collé sur l'étiquette à l'arrière du bac.

## Facture à blanc RI - VERSO

Le verso de la facture à blanc détaille le montant calculé, qui est composé de plusieurs parties :

- Une part fixe usager, en fonction de la catégorie d'utilisateur ou du nombre de personnes dans le foyer\* → *ici 40€ par personne/an x 3 personnes, sur un semestre représentant 184 jours sur les 365 de l'année.*
- Une part fixe contenant, en fonction du volume du bac à ordures ménagères mis à disposition\* → *ici 72€/an pour un bac 180L, calculé sur les 184 jours du semestre*
- Une part fixe levées incluses\* → *ici 6 levées d'un bac 180L à 1,80€ l'unité pour le semestre complet (6 x 1,80€ = 10,80€)*
- Une part variable pour les levées éventuelles au-delà des levées incluses\* → *ici 1 levée d'un bac 180L, soit 1 x 1,80€*
- Le nombre de levées constatées

\* Voir le détail des tarifs sur la grille tarifaire ci-après.



Communauté de communes du

**Saulnois**

## Grilles tarifaires pour la facturation à blanc de la redevance incitative

Du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

### Part fixe : abonnement usager + abonnement contenant

#### • Abonnement usager

##### - Usagers particuliers

Collecte en porte-à-porte	<b>40,00 €</b>	par personne et par an
Résidence isolée et/ou collecte en point de regroupement	<b>30,00 €</b>	par personne et par an
Résidence secondaire	Considéré comme un foyer 1 personne pour le calcul de l'abonnement foyer	

##### - Usagers professionnels

Collecte en porte-à-porte	<b>20,00 €</b>	par point de collecte et par an
Collecte en point de regroupement	<b>15,00 €</b>	par point de collecte et par an

#### • Abonnement contenant

Usager en bac : volume du bac	Usager en sacs : dotation annuelle en sacs de 30L	Part fixe annuelle	12 levées forfaitaires annuelles ou dotation annuelle en sacs de 30L	Soit un abonnement annuel forfaitaire de
80 L	32	32,00 €	9,60 €	<b>41,60 €</b>
120 L	48	48,00 €	14,40 €	<b>62,40 €</b>
180 L	72	72,00 €	21,60 €	<b>93,60 €</b>
240 L	96	96,00 €	28,80 €	<b>124,80 €</b>
360 L		144,00 €	43,20 €	<b>187,20 €</b>
660 L		264,00 €	79,20 €	<b>343,20 €</b>
770 L		308,00 €	92,40 €	<b>400,40 €</b>
1000 L		400,00 €	120,00 €	<b>520,00 €</b>

### Part variable

#### • Usagers en bacs :

Tarif appliqué à partir de la 13<sup>ème</sup> levée annuelle

Usager en bac : volume du bac	Tarif d'une levée
80 L	0,80 €
120 L	1,20 €
180 L	1,80 €
240 L	2,40 €
360 L	3,60 €
660 L	6,60 €
770 L	7,70 €
1000 L	10,00 €

Tarif pour l'achat de sacs prépayés : 1,50 € par sac de 30 L (vente à l'unité)

#### • Usagers en sacs :

Tarif appliqué pour l'achat de sacs supplémentaires à la dotation annuelle : 3,00 € par rouleau de 10 sacs de 30L (vente au rouleau)

### Exemple

Pour un foyer de 2 personnes possédant un bac de 120L et effectuant 18 levées du bac à ordures ménagères résiduelles dans l'année (soit une toutes les 3 semaines) :

Part fixe	Abonnement usager – 2 personnes	<b>2 x 40 €</b>
	Abonnement contenant (incluant 12 levées) – bac 120L	<b>62,40 €</b>
Part variable	6 levées supplémentaires d'un bac 120L	<b>6 x 1,20 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>149,60 €</b>

## Cas particulier : usagers sans bac

Les usagers n'ayant pas récupéré de bac sont tout de même facturés pour un bac correspondant à la composition de leur foyer (ou un bac 120L pour les professionnels), avec 6 levées, sous la dénomination « tarification volume par défaut » et « tarification présentations par défaut ».

Ci-dessous un exemple pour un foyer de 2 personnes :

REDEVANCE ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES							
Désignation	Date début	Date fin	Qté	PU	HT	TVA	TTC
REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES ET ASSI.	01/07/2015	31/12/2015					
Part Fixe usager 2 personnes	01/07/2015	31/12/2015	184/365	80.000	40.33	0.00	40.33 €
Tarification Volume par défaut	01/07/2015	31/12/2015	184/365	48.000	24.20	0.00	24.20 €
Tarification présentations par défaut	01/07/2015	31/12/2015	184/365	14.400	7.26	0.00	7.26 €
<b>TOTAL REDEVANCE ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES</b>							<b>71.79 €</b>

## Tarifification des personnes seules

Depuis l'annonce la mise en place de la RI, avant même la communication des tarifs à blanc, il avait été annoncé que l'abonnement annuel de la future redevance incluant les 12 levées serait inférieur à la redevance actuelle, quel que soit le nombre de personnes dans le foyer.

Pour les personnes seules avec un bac de 80L sans levées supplémentaires, on arrive à une facture de 41,09€, contre 41€ au semestre avec les tarifs de redevance actuels.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES							
Désignation	Date début	Date fin	Qté	PU	HT	TVA	TTC
REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES ET ASSI.	01/07/2015	31/12/2015					
Part Fixe usager 1 personne	01/07/2015	31/12/2015	184/365	40.000	20.16	0.00	20.16 €
Part fixe contenant - bac 80L N°1175	01/07/2015	31/12/2015	184/365	32.000	16.13	0.00	16.13 €
Part fixe levées incluses - bac 80L N°1175	01/07/2015	31/12/2015	6/12	9.600	4.80	0.00	4.80 €
4 Levées constatées / 6 Incluses bac 80L N°1175							
<b>TOTAL REDEVANCE ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES</b>							<b>41.09 €</b>

En réalité, il convient de regarder les prix annuels des différentes parts :

Part fixe usager = 40€ / an

+ Part fixe bac 80 L = 32 € / an

+ Part fixe levées incluses = 9,60 €/an

➔ Soit 81,60 € ce qui est inférieur aux tarifs de redevance actuels de 82€/an.

Cette « fausse augmentation » est due au fait que les parts fixes usager et contenant sont calculées en fonction du nombre de jours de la période de facturation. Dans le cas du 2<sup>ème</sup> semestre 2015, la base de calcul est de 184 jours sur 365, soit un peu plus de la moitié de l'année.